

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

---

PROTÉGER LES MINEURS DES RISQUES AUXQUELS LES EXPOSE L'UTILISATION DES  
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 2107)

Tombé

N° AC31

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Bourouaha et M. Maillot

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« La vérification d'âge ne peut reposer sur le traitement d'une photographie de l'utilisateur. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme nous pouvons le voir en Australie, les moyens de contourner l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans sont nombreux.

L'un des moyens les plus efficaces semblent être le vieillissement des photographies des utilisateurs grâce à l'intelligence artificielle. Il est donc proposé à travers cet amendement que la vérification d'âge ne passe pas par le traitement d'une photographie des utilisateurs jugée trop propice au contournement de la loi.